Publié le 16/01/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2025_0021 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
Arrêté Permanent 6.1 Police Municipale

POSE D'ARCEAUX À VÉLOS AUX N° 26 ET 38 RUE ROGER SALENGRO 50130

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27

VU l'arrêté n°AP_2024_0413 du 18 octobre 2024 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande de la Direction Voirie et Éclairage Public, service signalisation en date du 11/12/24,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

Considérant qu'il convient d'assurer des possibilités de stationnement pour les vélos,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – RUE ROGER SALENGRO
Autorise la mise en place d'arceaux à vélos, sur deux places de stationnement, au droit des n° 26 et 38, selon les plans joints. Par conséquent, deux places de stationnement sont supprimées.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la mise en place de la signalisation par les services de la mairie de Cherbourg en Cotentin.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,

- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Pierre-François Lejeune
Signé électroniquement par : Pierre-Francois LEJEUNE
Date de signature : 15/01/2025
Qualité : Elu Administration générale, Commerces, Sécurité et tranquillité publique

pose 3 arceaux vélo - 26 rue Roger Salengro

Publié le 16/01/2025
webdelib

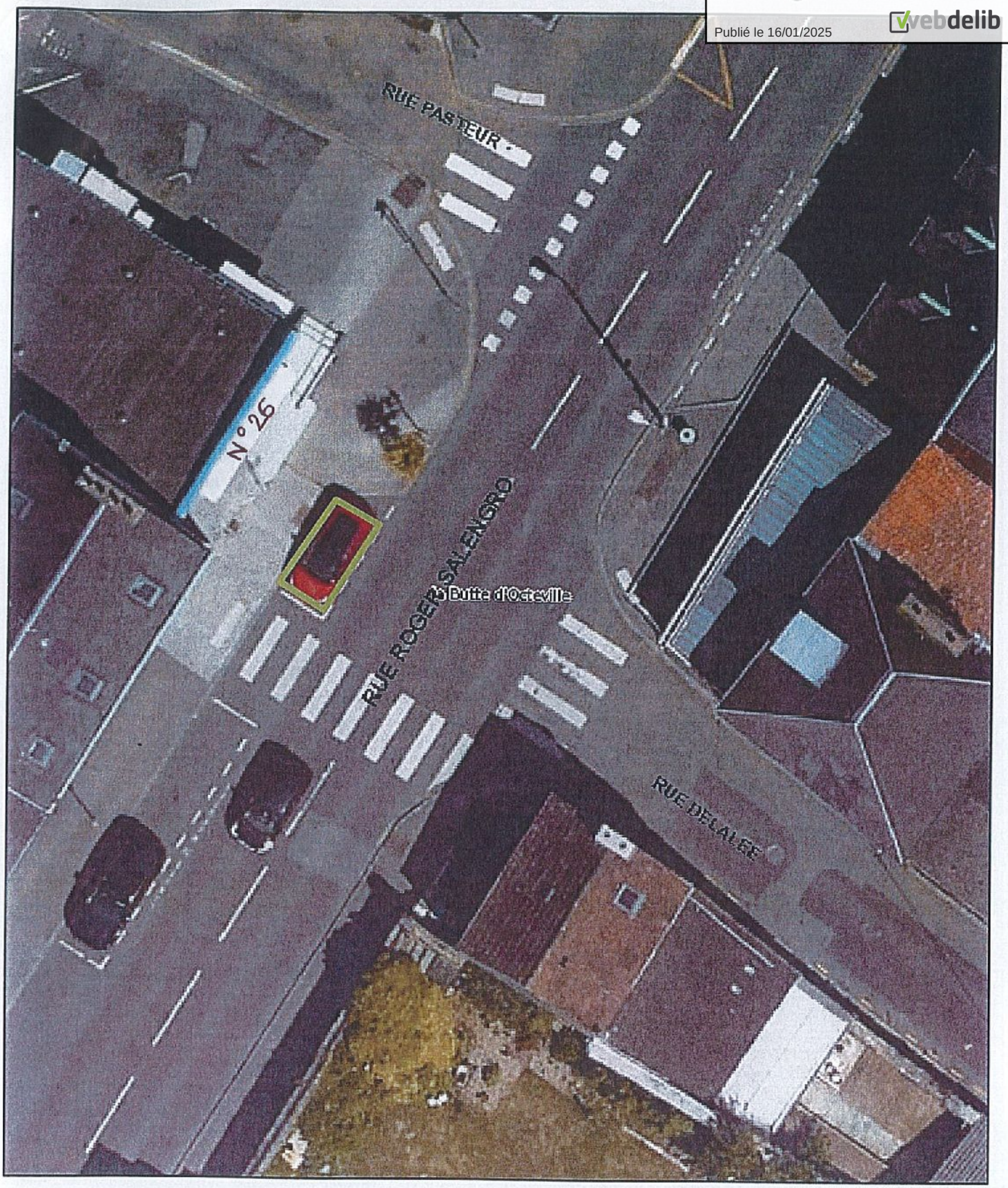

0 0 0 0.01 mi
0 0 0 0.01 km

Commune de Cherbourg-en-Cotentin
© Communauté d'agglomération Le Cotentin

arceaux vélo - carrefour Salengro/armistices CO

Publié le 16/01/2025
webdelib

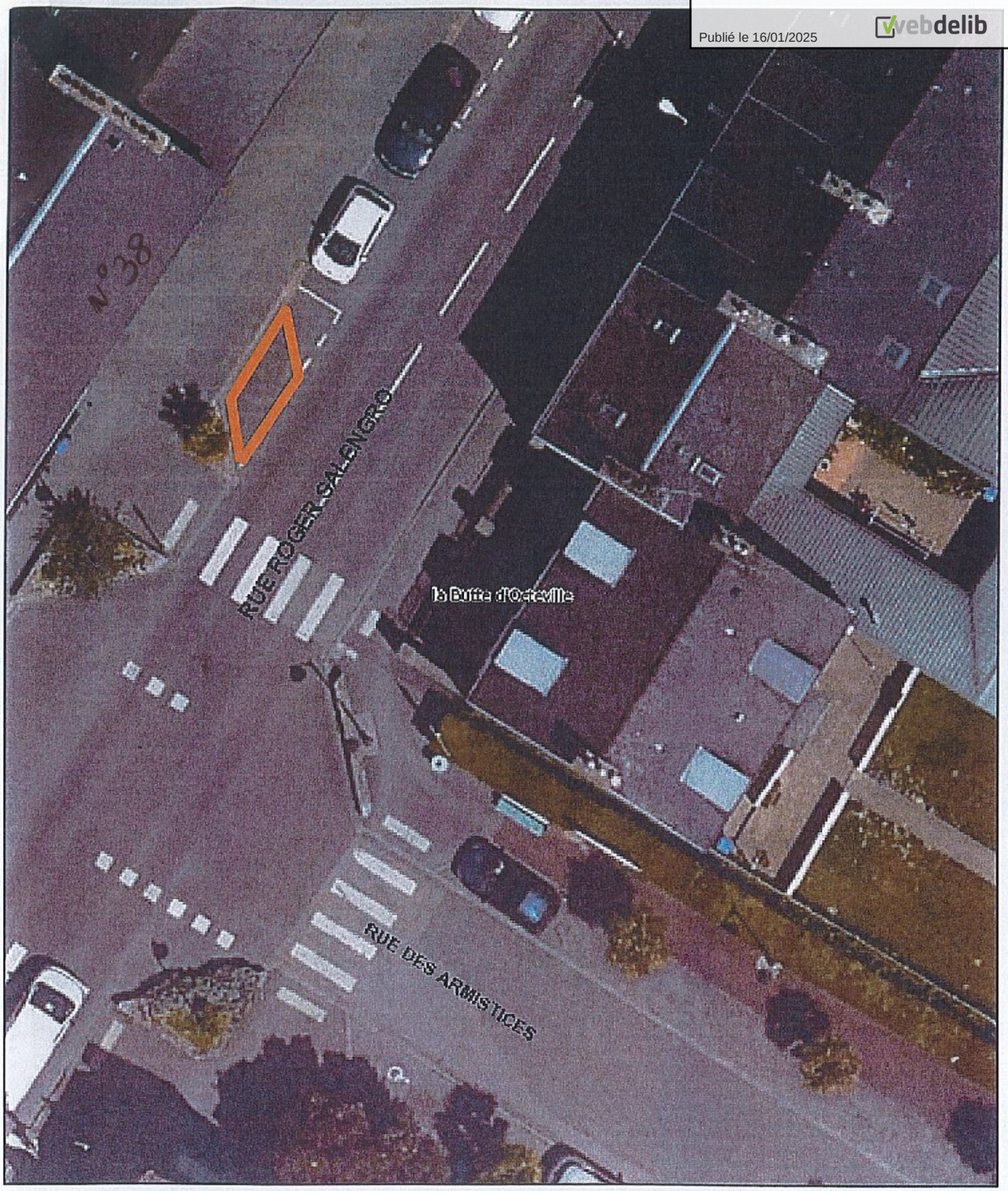

1:282

0 5 10 20 ft

0 2.5 5 10 m

Commune de Cherbourg-en-Cotentin
© Communauté d'agglomération Le Cotentin